



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-51 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE RA-108

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-51 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Ra-108

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-51 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-51 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-52 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE RA-111

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-52 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Ra-111.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-52 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-52 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-53 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE RA-112

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-53 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Ra-112

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-53 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-53 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-54 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE RA-122

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-54 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Ra-122.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-54 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-54 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-55 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE RA-126

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-55 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Ra-126.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-55 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-55 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-56 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE RA-135

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-56 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Ra-135.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-56 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-56 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-57 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE RA-136

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-57 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Ra-136.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-57 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-57 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-58 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE RA-147

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-58 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Ra-147.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-58 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-58 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-59 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE RA-150

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-59 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Ra-150.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-59 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-59 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-60 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE RB-107

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-60 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Rb-107.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-60 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-60 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-61 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE RB-124

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-61 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Rb-124

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-61 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-61 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-62 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE RB-137

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-62 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Rb-137.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-62 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-62 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-63 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE RB-141

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-63 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Rb-141.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-63 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-63 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-64 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE RB-144

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-64 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Rb-144.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-64 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-64 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-65 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE RB-145

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-65 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Rb-145.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-65 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-65 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-66 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE RB-146

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-66 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Rb-146.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-66 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-66 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-67 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE RB-205

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-67 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Rb-205.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-67 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-67 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-68 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE REC-10

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-68 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Rec-10.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-68 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-68 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-69 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE REC-14

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-69 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Rec-14.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-69 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-69 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-70 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE REC-34

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-70 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Rec-34.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-70 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-70 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-71 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE REC-200

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-71 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Rec-200.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-71 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-71 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-72 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE REC-201

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-72 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Rec-201.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-72 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-72 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-73 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE REC-202

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-73 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Rec-202.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-73 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-73 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-74 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE RU-16

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-74 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Ru-16.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-74 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-74 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-75 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE RX-142

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-75 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Rx-142.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-75 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-75 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-76 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE VA-11

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-76 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Va-11

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-76 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-76 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-77 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE VA-12

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-77 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Va-12.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-77 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-77 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-78 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE VA-19

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-78 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Va-19.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-78 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-78 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-79 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE VA-21

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-79 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Va-21

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-79 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-79 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-80 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE VA-29

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-80 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Va-29.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-80 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-80 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-81 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE VA-38

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-81 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Va-38.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-81 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-81 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-82 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE VA-45

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-82 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Va-45.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-82 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-82 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-83 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE VA-211

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-83 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Va-211.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-83 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-83 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-84 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE VF-40

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-84 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Vf-40.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-84 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-84a est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-85 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE VF-50

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-85 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Vf-50.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-85 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-85 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-86 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE VM-18

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-86 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Vm-18.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-86 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-86 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-87 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE VM-46

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-87 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Vm-46.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-87 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-87 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-88 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE VM-47

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-88 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Vm-47.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-88 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-88 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-89 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE VM-54

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-89 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Vm-54.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-89 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-89 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-90 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE VS-48

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-90 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Vs-48.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-90 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-90 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-91 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE VS-52

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-91 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Vs-52.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-91 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-91 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière